

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DECEMBRE 2011

Le vingt-deux décembre deux mille onze à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Delta Sèvre Argent s'est réuni en la salle du Conseil au Siège du Delta Sèvre Argent à Rorthais, sous la Présidence de Daniel AMIOT, Président.

Étaient présents : Daniel AMIOT, Président – Pierre-Yves MAROLLEAU (Arrivé 18h07) – Jean-Claude BONNEAU – Jean-Marie COUSSEAU – Jean-Luc GRIMAUD – Claude MENARD – Joël LOISEAU – Didier VENDE – Jean-Pierre BODIN – Johnny BROUSSEAU – Catherine PUAUT – Jean-François ROUGER – Louis ENOND – Marcel DUPONT – Jean-Claude GARNIER – Anne-Marie REVEAU – François GUILLOTEAU – Thierry MAROLLEAU (Absent délibération n°29) – Jean-Marie TALON (Départ à 18h35) – Serge CHAREILLE – Claude PAPIN – Gérard JOLLY – Philippe BREMOND (Arrivé 18h10) – Serge BOUJU (Absent délibération n°17) – Jean SIMONNEAU – Jean-Joseph MARCEAU – Claude POUSIN – François PAILLAT – Rachel MERLET – Marie-Françoise LARDIERE – Joël BARRAUD

Absents, excusés, pouvoirs :

Sébastien GRELLIER suppléé par Rachel MERLET
Frédéric ARNAUD suppléé par Marie-Françoise LARDIERE
Gérard ALBERT suppléé par Joël BARRAUD
Bruno BONNET qui a donné pouvoir à Daniel AMIOT
Yannick FORTIN – Christian LENNE – Jean-Marie GUILLET – Thérèse FIEVRE

Date de Convocation : 15 décembre 2011

Secrétaire de séance : Serge CHAREILLE

Table des matières

1. DEL-12-2011-34 : Vote des budgets pour 2012	2
I – SERVICE A LA PERSONNE	5
2. DEL-12-2011-1 : Compétence enfance-jeunesse : signature des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations	5
3. DEL-12-2011-2 : Compétence enfance-jeunesse : signature d'une convention de mise à disposition de service avec la commune de Cerizay	6
4. DEL-12-2011-3 : Compétence enfance-jeunesse : signature d'une convention multipartite pour la poursuite du RAM cantonal de Cerizay	7
5. DEL-12-2011-4 : Portage de repas en liaison froide : détermination des modalités de fonctionnement et de la tarification du service	8
6. DEL-12-2011-5 : Portage de repas en liaison froide : signature de conventions de mise à disposition de personnel avec la commune de Mauléon	9
7. DEL-12-2011-6 : Portage de repas en liaison froide : signature de conventions de mise à disposition de personnel avec le Centre communal d'Action Sociale de Mauléon	9
8. DEL-12-2011-7 : Portage de repas en liaison froide : signature d'une convention de mise à disposition d'une chambre froide avec la commune de Mauléon	10
9. DEL-12-2011-8 : Petite enfance – enfance - jeunesse : Attribution d'un fonds de concours pour le projet de construction de l'accueil périscolaire de La Petite Boissière	10
II – HABITAT	11
10. DEL-12-2011-9 : Approbation des dispositifs d'aides à l'habitat pour 2012	11
11. DEL-12-2011-10 : Décisions d'attribution de subvention : façades	12
12. DEL-12-2011-11 : Décisions d'attribution de complément de subvention : assainissement	12
13. DEL-12-2011-12 : Décisions d'attribution de subvention : chauffe-eau solaire individuel	13
14. DEL-12-2011-13 : Décisions d'attribution de subvention : étude d'orientation énergétique	13
15. DEL-12-2011-14 : Décisions d'attribution de subvention : Isolation des combles	14
16. DEL-12-2011-15 : Décisions d'attribution de subvention : Isolation des parois vitrées	14
17. DEL-12-2011-16 : Décisions d'attribution de subvention : Isolation par l'extérieur	15
18. DEL-12-2011-17 : Décisions d'attribution de subvention : Amélioration du bilan carbone	15
19. DEL-12-2011-18 : Approbation de la fin d'engagement de subvention	16
III – FONCIER – IMMOBILIER	16
20. DEL-12-2011-19 : Parc économique de Longchamp à Cerizay : vente de terrain à la SA Holding ROUGER	16
21. DEL-12-2011-20 : Parc économique de Proulin à Nueil-Les-Aubières : vente de terrain à la SCI de l'Andourie dans le cadre du projet d'implantation de la SAS SEMAT	17
IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	17
22. DEL-12-2011-21 : Aide à la création/reprise : création de l'entreprise SG METAL à Rorthais par Monsieur SOULARD	17
23. DEL-12-2011-22 : Aide à la création/reprise : reprise du bar LE O'CONNELS à Nueil-Les-Aubières par Madame BELIER	18

24. DEL-12-2011-23 : Aide à l'immobilier : projet de développement du Groupe ROUGER Industrie sur le Parc économique de Longchamp à Cerizay	18
25. DEL-12-2011-24 : Aide à l'immobilier : projet de développement de la SARL CMB sur l'espace économique de La Boujalière à Le Pin 19	19
26. DEL-12-2011-25 : Annulation de la délibération n°11 du 22 octobre 2009 relative à la création de la SARL Tourisme Animation Loisirs de Nueil-Les-Aubiers	19
V – COMPTABILITE – FINANCES.....	20
27. DEL-12-2011-26 : Approbation des tarifs 2012 pour les <i>Aquadel</i>	20
28. DEL-12-2011-27 : Approbation des tarifs 2012 pour les aires d'accueil des gens du voyage	20
29. DEL-12-2011-28 : Composition de la commission intercommunale des impôts directs	20
30. DEL-12-2011-29 : Ouverture du budget annexe La Gouinière	21
31. DEL-12-2011-30 : Budget annexe Longchamp : décision modificative n°2.....	21
32. DEL-12-2011-31 : Budget annexe Les Basses Merlatières : décision modificative n°2.....	22
33. DEL-12-2011-32 : Demande de DETR : projet d'extension d'Aquadel Cerizay.....	22
34. DEL-12-2011-33 : Demande de DETR : projet d'aménagement du Parc économique de La Lande à Loublande.....	22
VI – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES.....	23
<i>La séance est levée à 19h50.</i> VII – ANNEXES	23
35. Annexe à la délibération DEL-12-2011-26 : Tarification des <i>Aquadel</i> pour 2012.....	24
36. Annexe à la délibération DEL-12-2011-28 : Composition de la commission intercommunale des impôts directs : proposition de liste de commissaires.....	28

18h07 : Arrivée de Pierre-Yves MAROLLEAU.

18h10 : Arrivée de Philippe BREMOND.

La délibération n°34, soit le vote des budgets pour 2012, est ramenée en début de séance :

1. DEL-12-2011-34 : Vote des budgets pour 2012

Le Conseil Communautaire a adopté les budgets suivants :

A. Budget Principal

• ***Recettes de fonctionnement***

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2012
013	Atténuation de charges	4 250 €
70	Produits du domaine	81 000 €
73	Nouvelle fiscalité et TEOM	8 656 080 €
74	Dotations et subventions	4 265 495 €
75	Revenus des immeubles	389 040 €
77	Produits exceptionnels	0 €
002	Excédent de fonctionnement N-1	462 200 €
042	Opérations d'ordre entre sections	102 700 €
TOTAL		13 960 765 €

• ***Dépenses de fonctionnement***

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2012
011	Charges à caractère général	478 225 €
012	Charges de personnel	786 700 €
014	Reversement TP	5 836 270 €
65	Autres charges de gestion courante	4 310 325 €
66	Charges financières en intérêts	443 000 €
022	Dépenses imprévues	6 245 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 100 000 €
TOTAL		13 960 765 €

- Recettes d'investissement**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2012
10	FCTVA et dotations	20 000,00 €
16	Emprunts	2 454 540,00 €
27	Créances sur budgets annexes	235 000,00 €
0134	Espace Ludique à CERIZAY	720 000,00 €
458110	Travaux voirie Gourre d'Or	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 100 000,00 €
TOTAL		5 544 540,00 €

- Dépenses d'investissement**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2012
16	Charges financières	720 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	1 946 620,00 €
27	Créances sur budgets annexes (stockage terrains) et participation du 041	2 000 000,00 €
0114	Achat informatique, logiciels	11 000,00 €
0134	Aquadel à CERIZAY	737 720,00 €
458110	Travaux voirie Gourre d'Or	15 000,00 €
0144	Aquadel à MAULEON	1 500,00 €
0154	Perception CERIZAY	10 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	102 700,00 €
		5 544 540,00 €

B. Budget DSA Economique

- Recettes de fonctionnement**

CHAPITRE	LIBELLE	Vote 2011	BP 2012
70	Remboursement des taxes foncières	61 000 €	61 000 €
75	Revenus des immeubles	545 000 €	569 000 €
77	Subventions exceptionnelles	1 563 900 €	1 193 750 €
042	Opérations d'ordre	32 000 €	31 700 €
TOTAL	RECETTES	2 201 900 €	1 855 450 €

- Dépenses de fonctionnement**

CHAPITRE	LIBELLE	Vote 2011	BP 2012
011	Charges à caractère général	181 400 €	135 250 €
66	Charges financières en intérêts	557 000 €	464 000 €
67	Charges exceptionnelles	13 500 €	0 €
042	Opérations d'ordre	1 440 000 €	1 256 200 €
022	Dépenses imprévues	10 000 €	0 €
TOTAL	DEPENSES	2 201 900 €	1 855 450 €

- Recettes d'investissement**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2012
040/28	Amortissements	1 256 200,00
16	Emprunts	12 000,00
0151	ATR 1 LA LUNE	5 000,00
0152	ATR L OUCHETTE	5 000,00
0154	ATR NLA	5 000,00
TOTAL		1 283 200,00

- **Dépenses d'investissement**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2012
040/13	Reprise des subventions amortissables	31 700,00 €
16	Charges financières	844 500,00 €
204	Subventions versées	380 000,00 €
0117	ATR CERIZAY	12 000,00 €
0151	ATR 1 LA LUNE	5 000,00 €
0152	ATR L OUCHETTE	5 000,00 €
0154	ATR NLA	5 000,00 €
TOTAL		1 283 200,00 €

C. Budget ELA

- **Recettes de fonctionnement**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2012
70	Produit des services	358 700,00
74	Dotations, subventions	5 500,00
77	Produits exceptionnels	490 970,00
TOTAL		855 170,00

- **Dépenses de fonctionnement**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2012
011	Charges à caractère général	336 470,00
012	Charges de personnel	507 100,00
65	Autres charges de gestion	11 600,00
TOTAL		855 170,00

D. Budgets annexes

Commune	Espaces ou Parcs	BP 2012	Prévisions Travaux, Achats, ...
Cerizay	LA GOURRE D'OR	40 000,00 €	Aménagement voirie
Cerizay	LONGCHAMP	13 000,00 €	Travaux déplacement d'une borne incendie & travaux divers
Cerizay	LA GONDROMIERE	17 000,00 €	Extensions de réseaux
La Ronde	LA GOUINIÈRE	120 000,00 €	Acquisition et aménagement de zone
Le Pin	LA LUNE	8 000,00 €	Aménagement voirie
Le Temple	COMMANDERIE	15 000,00 €	Travaux de réseaux
Loublande	LA LANDE	1 030 000,00 €	Travaux d'aménagements
Mauléon	POTERIE	377 000,00 €	Travaux d'aménagements de l'extension
Mauléon	L'ESPLANADE	5 000,00 €	Extensions de réseaux
Mauléon	LA GARE	60 000,00 €	Démolition bâtiment, acquisition terrain, étude Loi sur l'eau
Nueil-Les-Aubiers	PROULIN	19 000,00 €	Extensions de réseaux
Nueil-Les-Aubiers	GRAND DOUE	15 500,00 €	Extensions de réseaux et réserve incendie
Nueil-Les-Aubiers	LA CHAUSSERAIE	9 000,00 €	Extensions de réseaux, PRE
Rorthais	RORTHAIS	3 000,00 €	Extensions de réseaux
St Pierre des Echau.	VIVIER	35 000,00 €	Fin de l'aménagement
		1 766 500,00 €	

I – SERVICE A LA PERSONNE

2. DEL-12-2011-1 : Compétence enfance-jeunesse : signature des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations

Dans le cadre de la compétence petite enfance-enfance-jeunesse exercée par la communauté de communes, à compter du 1^{er} janvier 2012, Delta Sèvre Argent va établir un partenariat avec les associations du territoire qui initient des activités éducatives et de loisirs dans ce domaine.

Les objectifs de la politique publique communautaire peuvent être définis ainsi :

- permettre aux familles habitant le territoire communautaire de disposer de services d'accueil pour leurs enfants ;
- permettre une égalité d'accès à ces services pour tous les habitants de son territoire ;
- permettre l'éveil éducatif des enfants et des jeunes du territoire.

La signature de conventions d'objectifs, de moyens permettra de concrétiser ce partenariat et de favoriser la mise en œuvre de la politique communautaire.

Il est proposé les articles suivants :

Article	Objet	Détail
1	Objet de la convention	Préciser ci-dessus
2	Durée de convention	1 an
3	Conditions de détermination du coût de l'action	<p>Les coûts éligibles nécessaires à la mise en œuvre du projet doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • raisonnables selon le principe de bonne gestion ; • engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ; • identifiables et contrôlables ; <p>Cet article mentionne également que le bénéficiaire peut procéder de ses dépenses prévisionnelles soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par des transferts entre nature de charges éligibles telles que les achats, les locations, les charges de personnel,... - par une faible modification de son budget prévisionnel <p>Dans ces deux cas de figure, il est ajouté que cette adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions ; - ne doit pas entraîner une hausse de la participation de la communauté de communes. <p>L'association notifie ces modifications à la communauté de communes par écrit dès qu'elle peut les évaluer. Le versement du solde de l'année n+1 ne pourra intervenir qu'après acceptation par la communauté de communes de ces modifications.</p>
4	Conditions de détermination de la contribution financière	Il précise le montant maximum des subventions qui seront versées aux associations – détail tableau ci-après
5	Modalités de versement	<p>Modalités de versements de la subvention proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ¼ de la somme au mois de janvier de l'année d'exécution du service ; - ¼ de la somme au mois de mars de l'année d'exécution du service ; - ¼ de la somme au mois de Juin de de l'année d'exécution du service ; - ¼ de la somme au mois d'Octobre de de l'année d'exécution du service. <p>Dans le cas du renouvellement de la convention, le montant de la subvention de l'année n+ 1, sera réajusté après vérification réalisée par la Communauté de communes (cf. article 6) et après acceptation des modifications prévues à l'article 3.</p>
6	Justificatifs devant être présentés par les associations	<p>L'association s'engage à fournir au mois d'Avril, de l'année n+1, après la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le compte rendu financier ; - les comptes annuels ; - le rapport d'activités. <p>A ce titre, des commissions mixtes, composées d'élus, des associations et des techniciens se réuniront au mois d'Avril de l'année n+1, pour analyser les données et réévaluer la subvention de l'année en cours.</p>
7	Engagement de l'association	Faire figurer notamment le logo ou la phrase « avec le soutien de la communauté de communes Delta Sèvre Argent. »
8	Sanction en cas de non-	La communauté de communes, après avoir rencontré les représentants et avoir analysé les pièces

	exécution de la convention	justificatives pourra exiger : - le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, - diminuer ou suspendre le montant de la subvention.
9	Evaluation	Dans le cadre d'un dialogue de gestion, l'évaluation pourra se faire en deux étapes qui donnera lieu à la mise en place de commissions mixtes composées d'Elus, de techniciens et des membres associatifs : - Un point étape permettant une évaluation qualitative et quantitative sera réalisé 3 mois avant le terme de la convention, soit au mois d'Octobre de l'année n. Un budget prévisionnel sera transmis à la Communauté de communes. - un point d'étape en Avril de l'année n+1 d'évaluation qualitative et quantitative finale (Cf. Article 6).
10	Contrôle annuel	La communauté de communes contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.
11	Conditions de renouvellement	La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée : - à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 - et au contrôle de l'article 10.
12	Modalités de résiliation	En cas de non-respect de l'une des parties de l'une de ses obligations
13	Recours en cas de litige	Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Tableau des montants maximums de subventions versées aux associations (article 4)

Associations	Participation DSA
Centre socioculturel de Mauléon	482 824,00 €
Centre socioculturel de Nueil Les Aubiers	80 600,00 €
Association Point de Mire	172 469,12 €
Familles Rurales Nueil Les Aubiers	222 106,00 €
Familles Rurales Le Pin	70 060,00 €
Familles Rurales Combrand	9 395,00 €
Familles Rurales Cirières	17 450,00 €
Familles Rurales Brétignolles	9 133,00 €
Familles Rurales La Forêt sur sèvre	39 740,00 €

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le Président ou toute personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante, ainsi que tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.

3. DEL-12-2011-2 : Compétence enfance-jeunesse : signature d'une convention de mise à disposition de service avec la commune de Cerizay

Dans le cadre de la compétence optionnelle « action sociale », il est proposé une mise à disposition des services petite enfance, et enfance de la commune de Cerizay pour le compte de la Communauté de communes Delta Sèvre Argent. Cette mise à disposition donnera lieu à la signature d'une convention dont les articles sont les suivants :

Article	Objet	Détail
1	Objet de la convention	« Dans le souci d'une bonne organisation des services, une partie des services liés à l'action sociale de la commune de Cerizay est mise à disposition de la Communauté de communes Delta Sèvre Argent pour l'exercice de ses compétences. »
2	Services mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> - Multi-accueil « Les P'tits Mômes » : mode d'accueil régulier et occasionnel des enfants de 0 à 3 ans. - Le Relais Assistantes Maternelles : information des parents et soutien des assistantes maternelles. - L'accueil périscolaire. - Le lieu ouvert : Lieu d'accueil, d'écoute, de rencontres pour les parents accompagnés de leurs enfants.
3	Régime juridique du matériel	Le matériel nécessaire à l'exercice des services concernés reste la propre propriété de la commune de Cerizay.
4	Régime juridique du personnel	Les agents des services, mis à disposition de la Communauté de communes Delta Sèvre Argent :

		<ul style="list-style-type: none"> - demeurent statutairement employés par leur collectivité d'origine - sont de plein droit mis à disposition de la partie bénéficiaire pour la durée de la présente convention. <p>Cet article précise également que le Comité Technique Paritaire du 3 Octobre 2011 a émis un avis favorable.</p>
5	Conditions de remboursement	<p>La communauté de communes s'engage à rembourser à la commune les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition.</p> <p>Il est précisé que les charges liées (en application du Décret n° 2011-515 du 10 mai 2011) à la mise à disposition sont estimées à partir des dépenses des derniers comptes administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les charges de personnel, et frais assimilés (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, frais médicaux, formation,...) - Les fournitures, - Le coût de renouvellement des biens,... <p>Il est précisé qu'en cas de modifications substantielles du budget, la communauté de communes devra en être informée.</p> <p>Le remboursement effectué par la partie bénéficiaire de la mise à disposition des services fait l'objet d'un versement provisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ¼ de la somme au mois de janvier; - ¼ de la somme au mois de mars ; - ¼ de la somme au mois de Juin ; - ¼ de la somme au mois d'Octobre. <p>Une régulation intervient dans le mois suivant la date du compte administratif.</p>
6	Mise en place d'un groupe de suivi	<p>Un rapport succinct est établi annuellement sur l'application de la présente convention. Ce rapport est intégré, ou annexé, au rapport annuel d'activité de l'EPCI.</p> <p>Un groupe de suivi sera composé à cet effet. Ce comité paritaire rassemblera des élus, et des techniciens. Il se réunira au moment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la constitution du budget prévisionnel au mois d'Octobre ; et ▪ de la clôture du compte administratif de la commune.
7	Date d'effet et durée	La présente convention est établie pour une durée de 1 an et entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2012.
8	Recours en cas de litige	Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable du règlement avant de soumettre tout différent à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Poitiers.

*Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE cette proposition*

***AUTORISE** le Président ou toute personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante, ainsi que tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.*

4. DEL-12-2011-3 : Compétence enfance-jeunesse : signature d'une convention multipartite pour la poursuite du RAM cantonal de Cerizay

Enfin, par convention multipartite du 16 octobre 2009, la commune de Cerizay avait organisé un RAM sur le canton de Cerizay.

Dès lors,

- Considérant que la communauté de communes intervient dans la coordination et au financement de ce RAM ;
- Considérant que, dans un objectif de bon fonctionnement du service, la gestion du service de RAM est confiée à la commune de Cerizay, en tant qu'opérateur ;
- Considérant que la convention de mise à disposition de services communaux à la communauté de communes pour l'exercice des compétences périscolaires, relais assistantes maternelles, et multi-accueil communautaire, est prise en application des dispositions de l'article L5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Une nouvelle convention est donc rédigée sur les bases de la précédente. Elle comporterait les articles suivants :

Article	Objet	Détail
1	Objet de la convention	« Il est constitué entre les communes de Le Pin, Brétignolles, Combrand, Cirières, Saint Jouin de Milly, Cerizay, Montravers, Saint André sur Sèvre et les communes associées de La Forêt sur Sèvre, membres de la communauté de communes Delta Sèvre Argent un RAM intercommunal. Ce RAM est étendu contractuellement à la commune de Courlay. La gestion de ce RAM est confiée par la présente convention à la commune de Cerizay qui agit en tant qu'opérateur »
2	Objectifs du RAM	<ul style="list-style-type: none"> - L'animation d'ateliers assistantes maternelles / enfants/parents - L'accueil, information et orientation des assistantes maternelles, des familles et des candidats à l'agrément - L'animation de réunions collectives auprès des assistantes maternelles - La mise en place d'un lieu ressource et d'un observatoire « petite enfance »
3	Fonctionnement et organisation du RAM	<p>4 secteurs géographiques sont déterminés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur 1 : Le Pin, Brétignolles, Combrand, Cirières - Secteur 2 : Courlay, Saint Jouin de Milly - Secteur 3 : Cerizay, Montravers, Saint-André sur Sèvre - Secteur 4 : Communes associées de La Forêt sur Sèvre <p>Le personnel employé par la Ville de Cerizay et mis à disposition de la communauté de communes Delta Sèvre Argent, anime le RAM. Le temps hebdomadaire nécessaire au bon fonctionnement de la structure est de 35H15.</p> <p>Toutes les communes partenaires s'engagent à mettre à disposition du RAM, les salles, infrastructures et matériels nécessaires à son bon fonctionnement.</p>
4	Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour les communes membres de DSA :</u> Le coût du fonctionnement est pris en charge par la communauté de communes Delta Sèvre Argent. - <u>Pour la commune de Courlay :</u> La participation financière de la commune est basée sur le pourcentage du nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans, dépendant du régime général CAF et du régime particulier MSA, et résidant sur leur commune. Chaque année, ces chiffres seront sollicités auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole des Deux Sèvres. <p>A chaque clôture d'exercice, dans un délai de trois mois, la communauté de communes remettra à la commune de Courlay, un état des dépenses, des recettes ainsi que le montant de la participation financière de la commune.</p> <p>Concernant l'investissement, si des besoins apparaissent, la communauté de communes et les communes, décideront ensemble de l'apport financier à apporter et des éventuelles solutions de financement à rechercher.</p>
5	Engagement des communes	<p>Les communes signataires s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre à disposition du RAM intercommunal un lieu adapté, ainsi que le matériel correspondant. - participer à la mise en réseau des informations relatives à la petite enfance - informer et orienter le public vers la structure.
6	Date d'effet et durée	1 année

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le Président ou toute personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante, ainsi que tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.

5. DEL-12-2011-4 : Portage de repas en liaison froide : détermination des modalités de fonctionnement et de la tarification du service

A compter du mois de janvier 2012, le service de portage de repas à domicile en liaison froide sera étendu à l'ensemble du territoire communautaire pour les communes ne disposant pas d'un tel service.

Afin de servir au mieux les usagers, l'organisation des livraisons est prévue de la manière suivante :

Habitants du canton de Mauléon	Habitants du canton de Cerizay
Livraison le matin	Livraison l'après-midi
<ul style="list-style-type: none"> • LUNDI pour les repas du lundi • MARDI pour les repas du Mardi • MERCREDI pour les repas du Mercredi • JEUDI pour les repas du Jeudi • VENDREDI pour les repas du Vendredi, Samedi, Dimanche 	<ul style="list-style-type: none"> • LUNDI pour les repas du Mardi • MARDI pour les repas du Mercredi • MERCREDI pour les repas du Jeudi • JEUDI pour les repas du Vendredi • VENDREDI pour les repas du Samedi, Dimanche et Lundi

Il est en outre proposé de valider les tarifs suivants :

- 6,70 € TTC pour le déjeuner
- 8,45 € TTC pour le déjeuner et le dîner.

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le Président ou toute personne habilitée à le représenter à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.

6. DEL-12-2011-5 : Portage de repas en liaison froide : signature de conventions de mise à disposition de personnel avec la commune de Mauléon

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « portage de repas en liaison froide », il est nécessaire de signer la convention de mise à disposition de personnel suivante :

Collectivité employeur	Agent	Grade	Date de mise à disposition	Durée hebdomadaire	Date d'avis de la CAP
Commune de Mauléon	SOURISSEAU Nathalie	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	01/01/2012 au 31/12/2012	10,5 h	28/11/2011

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le Président ou toute personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante, ainsi que tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.

7. DEL-12-2011-6 : Portage de repas en liaison froide : signature de conventions de mise à disposition de personnel avec le Centre communal d'Action Sociale de Mauléon

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « portage de repas en liaison froide », il est nécessaire de signer la convention de mise à disposition de personnel suivante :

Collectivité employeur	Agent	Grade	Date de mise à disposition	Durée hebdomadaire	Date d'avis de la CAP
CCAS de Mauléon	PALLARD Marie-Madeleine	Adjoint social de 2 ^{ème} classe	01/01/2012 au 31/12/2012	14,5 h	28/11/2011

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le Président ou toute personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante, ainsi que tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.

8. DEL-12-2011-7 : Portage de repas en liaison froide : signature d'une convention de mise à disposition d'une chambre froide avec la commune de Mauléon

Dans le cadre du transfert de la compétence « portage de repas en liaison froide », il est nécessaire d'opérer une mise à disposition de la chambre froide de la commune de Mauléon, conformément aux dispositions des articles L 1321-1 et L 1321-2 du CGCT.

Une convention valant procès-verbal de mise à disposition sera alors signée avec ladite commune pour la chambre froide située dans un local d'une surface d'environ 50 m² sous le bâtiment communal Rue de Nantes, à MAULEON, cadastré 079/AI/207.

*Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE cette proposition*

AUTORISE le Président ou toute personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante, ainsi que tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.

9. DEL-12-2011-8 : Petite enfance – enfance - jeunesse : Attribution d'un fonds de concours pour le projet de construction de l'accueil périscolaire de La Petite Boissière

La commune de La Petite Boissière prévoit la construction d'un bâtiment à usage d'accueil périscolaire. Ce nouveau lieu permettra d'améliorer l'accueil des enfants sur la commune.

Le coût global de l'ensemble de ce projet est estimé à 260 000,00 € HT.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et dans l'attente du transfert de la compétence petite enfance, enfance, jeunesse à la communauté de communes le 1^{er} janvier 2012, il était, dans premier temps, proposé de valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Travaux de bâtiment	222 866,74	Etat – DGE	32 000,00
Honoraires architecte	27 902,07	Région – FRIL	80 000,00
Coordonnateur SPS	1 200,00	Fonds européen - FEADER	60 000,00
Frais de publication	6 430,14	Etat – Réserve parlementaire	2 000,00
Frais L'Ecrivain Public	1 601,05	Fonds de concours DSA	10 000,00
		Proxima – Dotation	24 000,00
		Autofinancement/Emprunt	52 000,00
Total HT	260 000,00	Total	260 000,00

OR :

Selon la circulaire n°51 du 24 octobre 2011 de Madame la Préfète, il s'avère que le plafond des 80 % de subventions publiques s'applique désormais au montant subventionnable et non pas au coût total de l'opération tel qu'envisagé ci-dessus.

Dès lors, il est proposé de modifier les conditions de participation financière de la communauté de communes :

La communauté de communes Delta Sèvre Argent participera financièrement au projet

- Une fois toutes les subventions mentionnées ci-dessus versées (hors fonds de concours DSA)
- Dans la limite des 80 % du montant subventionnable et dans la limite de 10 000,00 €.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE cette proposition*

AUTORISE le Président ou toute personne habilitée à le représenter à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.

II – HABITAT

10. DEL-12-2011-9 : Approbation des dispositifs d'aides à l'habitat pour 2012

Pour l'année 2012, les élus de la communauté de communes ont décidé de poursuivre, voire renforcer, les dispositifs mis en place en 2011.

De ce fait, le programme d'aides à l'habitat pour 2012 est le suivant :

Actions	Enveloppe	Nombre de dossiers
Assistance administrative aux propriétaires : montage des dossiers de subvention (ANAH, caisses de retraite, Delta, ...)	7 000,00 €	
Ingénierie « caisses retraite »	4 000,00 €	50
Ingénierie « ANAH »	18 150,00 €	65
Fonds « Façades – Ravalement » 20% de subvention plafonnée à 500 €	32 500,00 €	65
Fonds « Assainissement » 25% de subvention plafonnée à 765 €	26 000,00 €	34
Fonds « Habitat locatif » 10% de subvention complémentaire à l'ANAH	13 000,00 €	5
Fonds « Insalubrité » 25% de subvention complémentaire à l'ANAH	8 000,00 €	1 à 2
Assistance technique aux propriétaires sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans le logement	5 000,00 €	
Fonds « Chauffe-eau solaire individuel » Forfait de 300 €	9 000,00 €	30
Fonds « Etude d'orientation énergétique » Forfait de 250 €/ étude	15 000,00 €	60
Aide sur les travaux préconisés par l'étude		
Fonds « Façades – Isolation par l'extérieur » 20% de subvention plafonnée à 1.300 €	39 000,00 €	30
Fonds « Isolation des combles » Isolants de synthèse, en fibre minérale : 10% de subvention plafonnée à 150 € Isolants en fibre végétale ou animale : 20% de subvention plafonnée à 300 €	10 000,00 €	50
Fonds « Isolation des parois vitrées » 20% de subvention plafonnée à 500 €	20 000,00 €	40
Fonds « Amélioration du bilan carbone » Forfait de 200 €, 500 € ou 1.000	30 000,00 €	60
TOTAL	236 650,00 €	490 à 491

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE ce dispositif

AUTORISE le Président ou toute personne habilitée à le représenter à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.

11. DEL-12-2011-10 : Décisions d'attribution de subvention : façades

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Engagement subvention DSA	Adresse du propriétaire
M & Mme MIMAUT Fernand	Le Rosier 79140 LE PIN	1	PO	500.00 €	
M SOUCHET Anthony et Melle AUDUREAU Sandrine	La Piquemière 79140 MONTRAVERS	1	PO	500.00 €	
M & Mme FOULONNEAU Jean-Yves	24 Avenue des Mauges La Trique 79700 LA CHAPELLE LARGEAU	1	PO	500.00 €	
M GUICHETEAU Bernard	L'Enerie 79140 COMBRAND	1	PO	500.00 €	
M & Mme GABARD Jean-Yves	3 Cité du Rabaly 79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE	1	PO	500.00 €	
M & Mme MANCEAU Maurice	8 Rue des Lilas 79700 MAULEON	1	PO	500.00 €	
M & Mme BEDON Jean-Claude	Beauventre 79380 LA FORET SUR SEVRE	1	PO	500.00 €	
Mme JOTTREAU Marie-Antoinette	32 Rue des Acacias 79250 NUEIL LES AUBIERS	1	PO	500.00 €	
M GUILLOTEAU Stanislas et Mme TESSIER Maryline	18 Rue de la Chauvelière 79700 MOULINS	1	PO	500.00 €	

NB : Le montant de la subvention = 20% du montant HT des travaux. Plafond : 500,00 € par logement pour des travaux de ravalement de façades. Le paiement de la subvention interviendra une fois les travaux terminés.

*Vu l'avis favorable de la commission Habitat du 6 décembre 2011,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

DECIDE de l'attribution individuelle d'un montant maximum tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer l'arrêté de paiement de la subvention correspondante et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

12. DEL-12-2011-11 : Décisions d'attribution de complément de subvention : assainissement

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Engagement subvention DSA	Adresse du propriétaire
M SOUCHET Anthony et Melle AUDUREAU Sandrine	La Piquemière 79140 MONTRAVERS	1	PO	765.00 €	
Melle DUBE Céline & M GRELLARD Edouard	2 Rue de la Gouteille 79140 LE PIN	1	PO	765.00 €	27 Rue de l'Hermitage 85700 SAINT MESMIN
M & Mme VION Jean-Noël	Les Oulleries 79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE	1	PO	765.00 €	
M GILBERT Stéphane	L'Encrevier 79380 LA RONDE	1	PO	765.00 €	Appt 1054 – 5 ^{ème} étage Bâtiment A 171 Quai du Docteur Dervaux 92600 ASNIERES SUR SEINE
M & Mme BEDON Jean-Claude	Beauventre 79380 LA FORET SUR SEVRE	1	PO	765.00 €	
M BELLARD Vincent	La Bosse Beaulieu 79140 CIRIERES	1	PO	765.00 €	

NB : Le montant de la subvention = 25% du montant HT des travaux. Plafond : 765,00 € par logement pour des travaux de création ou mise aux normes de l'assainissement individuel. Le paiement de la subvention interviendra une fois les travaux

terminés.

*Vu l'avis favorable de la commission Habitat du 6 décembre 2011,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

DECIDE de l'attribution individuelle d'un montant maximum tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer l'arrêté de paiement de la subvention correspondante et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

13. DEL-12-2011-12 : Décisions d'attribution de subvention : chauffe-eau solaire individuel

Il est proposé d'accorder la subvention suivante :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Engagement DSA	Adresse du propriétaire
Melle BEAU Fanny et M TESSIER Nicolas	Impasse de l'Aubépine 79700 SAINT AMAND SUR SEVRE	1	PO	300.00 €	10 Rue du Stade 79700 SAINT AMAND SUR SEVRE

NB : Le montant de la subvention s'élève à 300,00 € par logement. Le paiement de la subvention interviendra une fois les travaux terminés.

*Vu l'avis favorable de la commission Habitat du 6 décembre 2011,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

DECIDE de l'attribution individuelle d'un montant maximum tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer l'arrêté de paiement de la subvention correspondante et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

14. DEL-12-2011-13 : Décisions d'attribution de subvention : étude d'orientation énergétique

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Engagement DSA	Adresse du propriétaire
M & Mme MOINET Claude	4 Rue du Général de Gaulle 79380 LA FORET SUR SEVRE	1	PO	250.00 €	
Melle CARRE Barbara & M FAUCON Arnaud	3 Rue de la Mouette 79700 MAULEON	1	PO	250.00 €	
Mme BONNEAU Germaine	12 Rue du Souvenir 79140 MONTRAVERS	1	PO	250.00 €	
M & Mme SOULARD Jean-Vianney	11 Rue Saint Pierre 79700 SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES	1	PO	250.00 €	
M MAILLOCHON Jean-Claude	8 Rue des Ecoles 79700 LA CHAPELLE LARGEAU	4	PB	250.00 €	16 Cité de la Loge 79700 MAULEON
M & Mme CHARRIER Henri	9 Rue Alexis de Chatillon 79700 MAULEON	1	PO	250.00 €	

NB : Cette étude est subventionnée à hauteur de 250,00 € par la Communauté de Communes Delta Sèvre Argent.

*Vu l'avis favorable de la commission Habitat du 6 décembre 2011,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

DECIDE de l'attribution individuelle d'un montant maximum tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer l'arrêté de paiement de la subvention correspondante et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

15. DEL-12-2011-14 : Décisions d'attribution de subvention : Isolation des combles

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Engagement DSA	Adresse du propriétaire
Mme BONNEAU Germaine	12 Rue du Souvenir 79140 MONTRAVERS	1	PO	150.00 €	
Mme HAYE Alice	6 Rue du Stade 79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE	1	PO	141.60 €	
M & Mme JOUTEAU Régis	La Gimbaudière 79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE	1	PO	150.00 €	

NB : Le montant de la subvention correspond à :

- 10% des travaux plafonné à 150,00 € pour des isolants de synthèse ou en fibre minérale
- 20% des travaux plafonné à 300,00 € pour des isolants en fibre animale ou végétale.

Vu l'avis favorable de la commission Habitat du 6 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de l'attribution individuelle d'un montant maximum tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer l'arrêté de paiement de la subvention correspondante et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

16. DEL-12-2011-15 : Décisions d'attribution de subvention : Isolation des parois vitrées

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Engagement DSA	Adresse du propriétaire
M & Mme MOINET Claude	4 Rue du Général de Gaulle 79380 LA FORET SUR SEVRE	1	PO	500.00 €	
M & Mme SOULARD Jean-Vianney	11 Rue Saint Pierre 79700 SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES	1	PO	500.00 €	
M & Mme JOUTEAU Régis	La Gimbaudière 79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE	1	PO	500.00 €	

NB : Le montant de la subvention = 20% du montant HT des travaux. Plafond : 500,00 €

Vu l'avis favorable de la commission Habitat du 6 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de l'attribution individuelle d'un montant maximum tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer l'arrêté de paiement de la subvention correspondante et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

17. DEL-12-2011-16 : Décisions d'attribution de subvention : Isolation par l'extérieur

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Engagement DSA	Adresse du propriétaire
Mme HAYE Alice	6 Rue du Stade 79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE	1	PO	1 300.00 €	
M & Mme CHARRIER Henri	9 Rue Alexis de Chatillon 79700 MAULEON	1	PO	1 300.00 €	

NB : Le montant de la subvention = 20% du montant HT des travaux. Plafond : 1 300,00 € par logement pour des travaux d'isolation par l'extérieur. Le paiement de la subvention interviendra une fois les travaux terminés.

*Vu l'avis favorable de la commission Habitat du 6 décembre 2011,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

DECIDE de l'attribution individuelle d'un montant maximum tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer l'arrêté de paiement de la subvention correspondante et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

18. DEL-12-2011-17 : Décisions d'attribution de subvention : Amélioration du bilan carbone

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Engagement DSA	Adresse du propriétaire
Mme BONNEAU Germaine	12 Rue du Souvenir 79140 MONTRAVERS	1	PO	200.00 €	
M & Mme GUICHETEAU Jean-Marie	L'Angora 79140 COMBRAND	1	PO	200.00 €	
Mme HAYE Alice	6 Rue du Stade 79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE	1	PO	200.00 €	
M BOUJU René	Villegois 79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE	1	PO	1 000.00 €	
M & Mme JOUTEAU Régis	La Gimbaudière 79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE	1	PO	200.00 €	

Monsieur Serge BOUJU s'est abstenu de participer à la présente délibération.

NB : Le montant de la subvention correspond aux forfaits suivants :

- 200,00 € jusqu'à 2,5 tonnes de CO2 évitées
- 500,00 € entre 2,5 et 5 tonnes de CO2 évitées
- 1 000,00 € au-delà de 5 tonnes de CO2 évitées

*Vu l'avis favorable de la commission Habitat du 6 décembre 2011,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

DECIDE de l'attribution individuelle d'un montant maximum tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer l'arrêté de paiement de la subvention correspondante et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

19. DEL-12-2011-18 : Approbation de la fin d'engagement de subvention

Est présenté ci-dessous le dossier de demande de subvention qui est arrivé à expiration. Ce dossier étant engagé comptablement, il est nécessaire de clore la subvention préalablement accordée.

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Type d'aides	Montant engagé	Date de la délibération
M & Mme DEVANNE Jean	La Blanchardière 79250 NUEIL LES AUBIERS	1	PO	Fonds « Façades »	154.80 €	N° 10 du 25/09/2008

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE d'approuver la fin d'engagement de la subvention présentée ci-dessus.

III – FONCIER – IMMOBILIER

20. DEL-12-2011-19 : Parc économique de Longchamp à Cerizay : vente de terrain à la SA Holding ROUGER

Dans le cadre du projet de développement du Groupe ROUGER de Cerizay, il est proposé de procéder à la vente des terrains suivants:

Parc économique de Longchamp – Cerizay	
Désignation du bien	Contenance en m ²
062/BE/262p	5 373
062/BE/71p	4 363
062/BE/264p	4 086
062/BE/234p	5 935
062/BE/255	6 145
062/BE/257p1	478
062/BE/257p2	776
TOTAL	27 156

Acquéreur : SA Holding ROUGER (siège social : 16 rue Julien Bonneton 79140 Cerizay – SIREN n°419 914 981).

Ces biens seront cédés pour un prix de vente global HT de 82 128,50 €, tenant compte d'une réduction forfaitaire de 5 000,00 € découlant de contraintes liées à la servitude de la canalisation de transport de gaz.

A ce prix s'ajoutera la TVA sur marge d'un montant de 10 594,14 €.

Soit un prix total de 92 722,64 €, en ce compris la TVA sur marge de 10 594,14 €.

Il sera en outre précisé dans l'acte :

- Le vendeur déclare se substituer à l'acquéreur pour le paiement de la TVA
- Le vendeur précise que la TVA sera acquittée par lui sur imprimé CA3 à la recette des impôts de Bressuire.

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

21. DEL-12-2011-20 : Parc économique de Proulin à Nueil-Les-Aubiers : vente de terrain à la SCI de l'Andourie dans le cadre du projet d'implantation de la SAS SEMAT

Dans le cadre du projet d'implantation de la SAS SEMAT (siège social : ZI Route de Saumur 79100 THOUARS) sur le territoire de la communauté de communes, il est proposé de procéder à la transaction foncière suivante :

Parc économique de Proulin – Nueil-Les-Aubiers	
Désignation du bien	Contenance en m ²
195/C/552	5 455
195/C/554	2 412
195/C/612	5 514
TOTAL	13 381

Acquéreur : SCI de l'Andourie (Siège social : ZA de l'Aubépine 85120 ANTIGNY – SIREN : 322 566 589)

Ces biens seront cédés pour un prix de vente global HT de 88 971,50 €.

A ce prix s'ajoutera la TVA sur marge d'un montant de 15 558,65 €.

Soit un prix total de 104 530,15 €, en ce compris la TVA sur marge de 15 558,65 €.

Il sera en outre précisé dans l'acte :

- Le vendeur déclare se substituer à l'acquéreur pour le paiement de la TVA
- Le vendeur précise que la TVA sera acquittée par lui sur imprimé CA3 à la recette des impôts de Bressuire.

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

22. DEL-12-2011-21 : Aide à la création/reprise : création de l'entreprise SG METAL à Rorthais par Monsieur SOULARD

Monsieur Gaël SOULARD a créé en octobre 2011, l'EURL SG Métal, entreprise de mécano-soudure dont l'activité principale est la fabrication de mobilier métallique et la réalisation de prestations de soudure.

BESOINS (HT)		RESSOURCES (HT)	
Frais de constitution	1 500,00 €	Apport en Capital	8 000,00 €
Matériel et outillage	13 850,00 €	Apport en compte courant	5 000,00 €
Véhicule	7 000,00 €	Prêt bancaire	14 000,00 €
Trésorerie	4 650,00 €		
TOTAL BESOINS	27 000,00 €	TOTAL RECETTES	27 000,00 €

Une Bourse Régionale Désir d'Entreprendre de 4 000,00 € lui a été accordée.

Monsieur SOULARD sollicite l'aide à la création/reprise de Delta Sèvre Argent. Une subvention de 1 500,00 € pourrait être accordée à l'entreprise SG Métal, située à Rorthais.

Bien que le plan de financement soit équilibré, cette aide pourra lui permettre d'acquiescer davantage d'outillage.

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

23. DEL-12-2011-22 : Aide à la création/reprise : reprise du bar LE O'CONNELS à Nueil-Les-Aubiers par Madame BELIER

Madame Sylvie BELIER a repris le bar PMU le O'Connels en septembre 2011. Elle a acheté, via la SARL La Boule d'Or, le fonds de commerce et le matériel.

BESOINS (HT)		RESSOURCES (HT)	
Achat du fonds de commerce	37 840,00 €	Apport en Capital	10 000,00 €
Achat du matériel	7 160,00 €	Apport en compte courant	20 000,00 €
Frais liés à l'achat du fonds	5 000,00 €	Prêt bancaire	25 000,00 €
Dépôt de garantie loyer	700,00 €		
Trésorerie	4 300,00 €		
TOTAL BESOINS	55 000,00 €	TOTAL RECETTES	55 000,00 €

Madame BELIER n'a pas bénéficié de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre.

Madame BELIER sollicite l'aide à la création/reprise de Delta Sèvre Argent. Une subvention de 1 500,00 € pourrait être accordée à l'entreprise SARL La Boule d'Or, située à Nueil-Les-Aubiers.

Bien que le plan de financement soit équilibré, cette aide pourra contribuer à renforcer la trésorerie ou pallier des dépenses imprévues.

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

24. DEL-12-2011-23 : Aide à l'immobilier : projet de développement du Groupe ROUGER Industrie sur le Parc économique de Longchamp à Cerizay

Entreprise en croissance depuis sa création, le Groupe Rouger Industries basé à Cerizay (Holding Rouger + Ouest Emboutissage + Ouest Tool Maintenance) se heurte sur l'ensemble de ses activités à un manque de place. Le potentiel de croissance interne est donc limité et les risques en matière de sécurité sont également accrus.

Un projet d'extension des bâtiments industriels a donc été lancé avec la construction d'un nouvel ensemble immobilier de 2 000 m² (2 halls de 1 000 m² chacun). Cet agrandissement se fait entre les deux bâtiments déjà existants, sur le parc économique de Longchamp.

La Holding Rouger, société mère du groupe, porte cet investissement estimé à 1 500 000 € HT (financement par emprunt bancaire classique).

Le Groupe Rouger Industries compte 88 salariés en CDI ETP et envisage de recruter 5 CDI ETP dans les prochaines années.

Compte tenu de l'investissement immobilier et de l'engagement du GR Industries à créer 5 CDI équivalent temps plein, ce projet pourrait être aidé à hauteur de 8 % du montant de l'investissement HT, plafonné à 80 000,00 €, plus une bonification de 3 000,00 € pour le 5^{ème} emploi.

Soit une subvention totale de 83 000,00 € versée à la SA Holding Rouger (siège social : 16 rue Julien Bonneton 79140 Cerizay – SIREN n°419 914 981).

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

25. DEL-12-2011-24 : Aide à l'immobilier : projet de développement de la SARL CMB sur l'espace économique de La Boujalière à Le Pin

Dans le cadre de son développement, la société CMB Charpentes (Construction Millet Bois), dont le siège social se situe 27 rue de Lattre de Tassigny 79700 MAULEON (SIREN n°410 473 144), a acquis un bâtiment sur l'espace économique de La Boujalière à Le Pin.

Cette acquisition (1 325 941,15 €) devrait permettre à l'entreprise de créer au moins 1 emploi supplémentaire en CDI équivalent temps plein dans les prochaines années.

Compte tenu de cet investissement immobilier et de l'engagement de la SARL CMB à créer 1 CDI équivalent temps plein, ce projet pourrait être aidé à hauteur de 5 % du montant de l'investissement HT, plafonné à 20 000,00 €.

Soit une subvention totale de 20 000,00 € versée à la SARL CMB Charpentes (siège social : 27 rue de Lattre de Tassigny 79700 MAULEON – SIREN n°410473144)

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2012

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

18h35 : Départ de Jean-Marie TALON.

26. DEL-12-2011-25 : Annulation de la délibération n°11 du 22 octobre 2009 relative à la création de la SARL Tourisme Animation Loisirs de Nueil-Les-Aubiers

Par délibération n°11 du 22 octobre 2009, le Conseil Communautaire avait décidé l'attribution d'une subvention de 1500, 00 € à la SARL Tourisme Animation Loisirs de Nueil-Les-Aubiers gérée par Madame SALESES et spécialisée dans la location de gîte de groupes.

Faute de prêts bancaires, ce projet n'a pu être mené à bien et l'aide n'a jamais été versée ; il convient d'annuler la délibération susmentionnée.

Pour précision, Madame SALESES en a été informée et a donné son accord.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération n°11 du 22 octobre 2009.

V – COMPTABILITE – FINANCES

27. DEL-12-2011-26 : Approbation des tarifs 2012 pour les Aquadel

Il est proposé d'adopter la tarification 2012 des *Aquadel*. Il n'est pas prévu d'augmentation, mais la création de nouveaux tarifs indiqués en rouge.

La proposition de tarification est jointe en annexe du présent dossier.

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition de tarifs pour 2012

DECIDE de la communiquer à Monsieur le Trésorier Public

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

28. DEL-12-2011-27 : Approbation des tarifs 2012 pour les aires d'accueil des gens du voyage

Par délibération n°3 du 16 décembre 2010, les tarifs suivants ont été adoptés pour les aires d'accueil des gens du voyage gérées par la communauté de communes au titre de l'année 2011 :

Terrains	Droit de place	Electricité (kw/h)	Eau (m ³)	Caution	Nettoyage des locaux	Nettoyage des toilettes
MAULEON	1,10 €	0,20 €	3,05 €	100,00 €	50 €	50 €
NUEIL-LES-AUBIERS						

Pour 2012, il convient de valider une nouvelle tarification. Le Président et les Vice-Présidents proposent le maintien de celle en place.

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition de maintien des tarifs présentés ci-dessus pour 2012

DECIDE de la communiquer à Monsieur le Trésorier Public

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

29. DEL-12-2011-28 : Composition de la commission intercommunale des impôts directs

Par délibération n°25 du 29 septembre 2011, le conseil communautaire a décidé la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette commission est composée de 11 membres :

- Le Président de l'EPCI (ou Vice-Président délégué par arrêté du Président)
- 10 commissaires

L'article 1650 A-2 du code général des impôts (CGI) dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes

membres.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes (article 1650 A-1 CGI) :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de la communauté de communes.

Après consultation des communes membres, il est proposé la liste jointe en annexe de 20 titulaires (dont 2 hors territoire) et 20 suppléants (dont 2 hors territoire).

Vu l'avis favorable du bureau du 7 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

DEMANDE à Madame la Préfète de la transmettre à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.

30. DEL-12-2011-29 : Ouverture du budget annexe La Gouinière

Dans le cadre d'achat de terrains et de travaux d'aménagement sur l'espace économique de La Gouinière sur la commune de La Ronde, commune associée de La Forêt, il conviendrait d'ouvrir un budget annexe ayant pour dénomination « La Gouinière ».

Il conviendrait également d'assujettir ce budget à la TVA.

Monsieur Thierry MAROLLEAU s'est abstenu de participer à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'ouverture du budget annexe

DECIDE d'assujettir le budget annexe à la TVA.

31. DEL-12-2011-30 : Budget annexe Longchamp : décision modificative n°2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Chapitre	Libellé	Montant proposé
7015	70	Vente de terrains	-71 900,00 €
71355	042	Variation des stocks de terrains	71 900,00 €
		TOTAL	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Chapitre	Libellé	Montant proposé
3355	040	En cours de production - Travaux	71 900,00 €
16878	16	Financement	-71 900,00 €
		TOTAL	0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte cette décision modificative.

32. DEL-12-2011-31 : Budget annexe Les Basses Merlatières : décision modificative n°2

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Chapitre	Libellé	Montant proposé
3355	040	En cours de production - Travaux	-5 825,00 €
16878	16	Financement	5 825,00 €
		TOTAL	0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte cette décision modificative.

33. DEL-12-2011-32 : Demande de DETR : projet d'extension d'Aquadel Cerizay

Le site d'Aquadel Cerizay réalise en moyenne 91 000 entrées annuelles dont 10 000 pour le fitness et 5 500 pour l'aquagym. Depuis 2011, deux nouvelles activités sont proposées, l'*Aquabike* et le *Bodyump*, avec une fréquentation annuelle de 6 500 entrées supplémentaires.

Forte d'une demande croissante de besoins de forme et santé, la Communauté de Communes a pour projet l'extension de l'espace forme par la création d'une nouvelle salle de remise en forme d'environ 145 m², divisible en deux. Par ailleurs, l'équipement construit en 2006 a montré des lacunes notamment en termes de surfaces de rangement, de bureaux, de vestiaires, de salles de réunions, etc.

Ainsi, l'extension envisagée permettra l'accueil d'un plus grand nombre d'utilisateurs par des espaces spécialement dédiés et la mise en place de nouvelles activités comme *le RPM*, *le Bodyvive*, *le Bodyattack*, *le Bodycombat*, *le CX30*..... Cette extension, apportera également des meilleures conditions de travail avec des locaux beaucoup plus fonctionnels.

La levée des observations du rapport d'accessibilité et l'intégration du développement durable, par la solarisation de la piscine (économie de fonctionnement estimée à 7 000 € HT par an), feront partie intégrante des travaux.

Pour la réalisation de ce projet, il convient donc de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

	Plan de financement	
	Dépenses € HT	Recettes €
Maîtrise d'oeuvre	65 923,00	✓ Financements publics
Coordonateur SPS	3 500,00	● Etat - D.E.T.R. 245 000,00
Bureau de contrôle	10 000,00	● Région - ADEME FREE 15 903,00
Travaux	612 077,00	
Taxes et frais divers	8 500,00	✓ Autofinancement 439 097,00
TOTAL HT	700 000,00	TOTAL 700 000,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE cette proposition

SOLLICITE en conséquence les subventions mentionnées ci-dessus

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

34. DEL-12-2011-33 : Demande de DETR : projet d'aménagement du Parc économique de La Lande à Loublande

La communauté de communes Delta Sèvre Argent souhaite développer et aménager le Parc économique de La Lande à Mauléon - Loublande afin de répondre à l'enjeu du développement économique de son territoire.

Le parc économique de la Lande s'étend sur 20,6 ha de terrain et sera commercialisé dans un premier temps sur 12,7ha
Les terrains restant seront aménagés en concertation avec la communauté d'agglomération du Choletais qui prévoit l'aménagement d'une zone économique sur le territoire de la Tessoualle.

Ce projet nécessite la réalisation de plusieurs aménagements, à savoir :

- La création d'une voie interne de desserte entre la Voie Communal n°1 en direction du Puy Saint Bonnet et la Route Départementale N°171 à 1km de l'entrée du bourg de Loublande
- La restructuration de la Voie Communale n°1 afin de supporter le trafic engendré par la zone.
- La viabilisation des parcelles par l'acheminement de tous les réseaux électrique, téléphonique, eaux pluviales, eaux usées, eau potable et éclairage public, A terme l'ensemble de la zone pourrait être équipée en réseau de télécommunication de Très Haut Débit.
- La création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.
- La création d'une réserve de défense incendie.

Pour la réalisation de ce projet, il convient donc de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

Dépenses € HT		Plan de financement		Recettes €	
Etude France Telecom	1 422,88	Autofinancement		1 124 661,25	
Alimentation AEP	24 593,92	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 35%		350 000,00	
Extension AEP	32 508,55				
Etude assainissement/loi sur l'eau	4 180,00				
Etude paysagère	3 420,00				
Etude géotechnique	1 390,00				
Topo implantation bornage	6 500,00				
Réseaux souples/Eclairage public	86 444,60				
Mission SPS	1 500,00				
Assainissement/voirie provisoire	719 058,15				
Electricité	148 501,28				
Achat de terrain	426 141,87				
Publicité	4 000,00				
Aménagement espaces verts	15 000,00				
TOTAL HT	1 474 661,25	TOTAL		1 474 661,25	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition

SOLLICITE en conséquence les subventions mentionnées ci-dessus

AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

VI – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h50.

VII – ANNEXES

35. Annexe à la délibération DEL-12-2011-26 : Tarification des *Aquadel* pour 2012

A) Tarification *Aquadel* Cerizay

BASSIN ENFANT	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
Enfant (3 - 18 ans)	2,50			
10 heures	20,00			
10 entrées	20,50			
30 entrées	52,00			
Location bulle aquatique (les 5 ')	1,00			
BASSIN ETUDIANT ET ADULTE	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	3,00			
Adulte	3,50			
10 heures étudiant et adulte	20,00			
10 entrées Etudiant	26,00			
10 entrées Adulte	30,50			
30 entrées Etudiant	65,00			
30 entrées Adulte	78,00			
Location bulle aquatique (les 5 ')	1,00			
ACTIVITES	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
10 séances Enfant	60,00			
1 séance supplémentaire Enfant	6,50			
10 séances Adulte	70,00			
1 séance supplémentaire Adulte	7,50			
1 séance Aquagym	7,00			
10 séances Aquagym	65,00			
10 séances Aquagym (avec chaussons)	75,00			
1 séance Natation Périnatale	7,00			
10 séances Natation Périnatale	65,00			
1 séance BB Nageur et Jardin aquatique	6,50			
10 séances BB Nageur et Jardin aquatique	60,00			
ENE Perf à l'année (+ 10 entrées bassin offertes)	180,00			
ENA Perf à l'année (+ 10 entrées bassin offertes)	210,00			
BASSIN + SAUNA / HAMMAM	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
15-18 ans et étudiant	5,65	3,00 €	2,65 €	2,22 €
Adulte	6,65	3,50 €	3,15 €	2,63 €
10 entrées 15-18 ans et étudiant	43,50	26,00 €	17,50 €	14,63 €
10 entrées Adulte	52,50	30,50 €	22,00 €	18,39 €
30 entrées 15-18 ans et étudiant	121,50	65,00 €	56,50 €	47,24 €
30 entrées Adulte	150,50	78,00 €	72,50 €	60,62 €
BASSIN + SAUNA / HAMMAM	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
Abonnement mensuel 15-18 ans et étudiant	47,00			- €
Abonnement mensuel Adulte	52,00			- €
Abonnement trimestriel 15-18 ans et étudiant	123,20			- €
Abonnement trimestriel Adulte	137,40			- €
Abonnement semestriel 15-18 ans et étudiant	233,10			- €
Abonnement semestriel Adulte	258,50			- €
SAUNA / HAMMAM	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
15-18 ans et étudiant	2,65		2,65 €	2,22 €
10 entrées 15-18 ans et étudiant	20,80		20,80 €	17,39 €
20 entrées 15-18 ans et étudiant	38,90		38,90 €	32,53 €
Adulte	3,15		3,15 €	2,63 €
10 entrées Adulte	26,05		26,05 €	21,78 €
20 entrées Adulte	46,90		46,90 €	39,21 €

Remise en Forme	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
Entrée 15-18 ans et étudiant (sur présentation d'un justificatif)	5,95		5,95 €	4,97 €
Adulte	6,75		6,75 €	5,64 €
10 heures	48,00		48,00 €	- €
10 entrées 15-18 ans et étudiant	50,10		50,10 €	41,89 €
10 entrées Adulte	55,40		55,40 €	46,32 €
30 entrées 15-18 ans et étudiant	144,00		144,00 €	120,40 €
30 entrées Adultes	154,55		154,55 €	129,22 €
Entrée groupe, association (affiliée DDJS) à partir de 10	3,95		3,95 €	3,30 €
Abonnement mensuel 15-18 ans et étudiant	43,90		43,90 €	36,71 €
Abonnement mensuel Adulte	49,05		49,05 €	41,01 €
Abonnement trimestriel 15-18 ans et étudiant	109,70		109,70 €	91,72 €
Abonnement trimestriel Adulte	123,65		123,65 €	103,39 €
Abonnement semestriel 15-18 ans et étudiant	205,70		205,70 €	171,99 €
Abonnement semestriel Adulte	231,60		231,60 €	193,65 €
Abonnement annuel 15-18 ans et étudiant	343,40		343,40 €	287,12 €
Abonnement annuel Adulte	385,60		385,60 €	322,41 €
REF + Sauna / Hammam				
	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
Abonnement mensuel 15-18 ans et étudiant	53,30		53,30 €	44,57 €
Abonnement mensuel Adulte	58,75		58,75 €	49,12 €
Abonnement trimestriel 15-18 ans et étudiant	133,00		133,00 €	111,20 €
Abonnement trimestriel Adulte	146,95		146,95 €	122,87 €
Abonnement semestriel 15-18 ans et étudiant	250,20		250,20 €	209,20 €
Abonnement semestriel Adulte	275,80		275,80 €	230,60 €
Abonnement annuel 15-18 ans et étudiant	419,90		419,90 €	351,09 €
Abonnement annuel Adulte	458,60		458,60 €	383,44 €
POWER PLATE				
	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
1 entrée power plate	12,65		12,65	10,58
10 entrées power plate	104,00		104,00	86,96
1 entrées power plate + fitness	17,05		17,05	14,26
10 entrées power plate + fitness	141,30		141,30	118,14
REF + Sauna / Hammam + Bassin				
	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
Abonnement mensuel 15-18 ans et étudiant	80,40		53,30 €	44,57 €
Abonnement mensuel Adulte	85,95		58,75 €	49,12 €
Abonnement trimestriel 15-18 ans et étudiant	200,20		133,00 €	111,20 €
Abonnement trimestriel Adulte	213,55		146,95 €	122,87 €
Abonnement semestriel 15-18 ans et étudiant	375,90		250,20 €	209,20 €
Abonnement semestriel Adulte	402,50		275,80 €	230,60 €
Abonnement annuel 15-18 ans et étudiant	677,40		419,90 €	351,09 €
Abonnement annuel Adulte	719,10		458,60 €	383,44 €
AQUABIKE				
	Proposition 2012	Tarif Aquatique	Tarif soumis	Part HT
Location d'Aquabike (les 20')	4,00			
1 séance Aquabike	7,00			
10 séances Aquabike (sans chaussons)	65,00			
10 séances Aquabike (avec chaussons)	75,00			
Location chaussons d'Aquabike (la séance)	0,50			

B) Tarification Aquadel Mauléon

Aquadel Mauléon	Proposition 2012	Coupon
1 entrée enfant	2,00 €	1 entrée enfant
10 entrées enfant	13,50 €	1 entrée enfant
1 entrée étudiant	2,60 €	1 entrée étudiant
10 entrées étudiant	21,75 €	1 entrée étudiant
1 entrée adulte	3,30 €	1 entrée adulte
10 entrées adulte	25,00 €	1 entrée adulte
10 leçons enfant	60,00 €	ENE
10 leçons adulte	70,00 €	ENA

C) Tarification spéciale commune

ANIMATIONS	Tarifs 2012	HT
Soirée Zen :		
Massage Kiné	5,50 €	
Modelage Esthéticienne	3,00 €	
Power Plate (Massage 15')	5,50 €	4,60 €
Autres :		
Baptême de plongée	5,00 €	
Après-midi goûter et/ou maquillage	3,50 €	
Animation spéciale (crêpes party, gaufres party, ...) :		
Enfant	1,00 €	
Etudiant	1,50 €	
Adultes	1,50 €	
Enterrement de vie de jeune fille et de garçon (Espace Forme) :		
Pack Découverte 45'	10,00 €	8,36 €
Pack Surprise 1h	8,00 €	6,69 €
Pack Grand Large 1h20'	15,00 €	12,54 €
Tarif Accompagnateur	2,00 €	1,67 €
Enterrement de vie de jeune fille et de garçon (Espace Aquatique) :		
Pack Surprise	4,50 €	
Pack Extra Large	8,00 €	3,15
Animation Anniversaire	6,00 €	
Animation : «Tarif unique"		
Bassins	1,50 €	
Remise en forme	4,00 €	3,34 €
Sauna / Hammam	1,50 €	1,25 €
Power plate	9,00 €	7,53 €
Soirée à thèmes (barbecue, soirée antillaise, africaine, égyptienne, ...)		
Enfant	4,00 €	
Etudiant	5,00 €	
Adulte	5,00 €	
Location Aquadel :		
Associations scolaires (type UNSS) (avec personnel)		
<i>Bassins</i>	220,00 €	
<i>Remise en forme</i>	150,00 €	125,42 €
Associations sportives (sans personnel)		
<i>Bassins (la ligne à l'heure)</i>	30,00 €	
<i>Remise en forme (à l'heure)</i>	75,00 €	62,71 €
Associations sportives (avec personnel)		
<i>Bassins (la ligne à l'heure)</i>	50,00 €	
<i>Remise en forme (à l'heure)</i>	100,00 €	83,61 €
Autres (CE, ...) : Soirée		
Bassins + sauna / hammam + remise en forme	600,00 €	

D) Tarification spéciale Cerizay

AQUADEL CERIZAY - TARIFICATION SPECIALE		Proposition 2012
CLSH (conventionnés)	Enfants	1,90 €
	Adultes Accompagnateurs	1,90 €
CLSH (non conventionnés)	Enfants (groupe < 10)	2,50 €
	Enfants (groupe > 10)	1,90 €
	Adultes Accompagnateurs (groupe < 10)	2,50 €
	Adultes Accompagnateurs (groupe > 10)	1,90 €
Scolaires Primaires	Enfants	1,50 €
	Adultes	0,00 €
Scolaires Secondaires	Enfants	1,60 €
	Adultes	0 €
Groupe (association) A partir de 10	Enfants	1,90 €
	Adultes	Tarif étudiant
CE	Enfants	1 carnet offert pour 10 identiques achetés
	Adultes	1 carnet offert pour 10 identiques achetés

E) Tarification spéciale Mauléon

AQUADEL MAULEON - TARIFICATION SPECIALE		Proposition 2012	Coupon
CLSH (conventionnés)	Enfants	1,05 €	Pas de coupon
	Adultes Accompagnateurs	1,05 €	Pas de coupon
CLSH (non conventionnés)	Enfants (groupe < 10)	2,00 €	Pas de coupon
	Enfants (groupe > 10)	1,05 €	Pas de coupon
	Adultes Accompagnateurs (groupe < 10)	2,00 €	Pas de coupon
	Adultes Accompagnateurs (groupe > 10)	1,05 €	Pas de coupon
Scolaires Primaires	Enfants	1,50 €	Pas de coupon
	Adultes	0,00 €	Pas de coupon
Scolaires Secondaires	Enfants	1,60 €	Pas de coupon
	Adultes	0 €	Pas de coupon
Groupe (association) A partir de 10	Enfants	1,05 €	Pas de coupon
	Adultes	Tarif étudiant	Pas de coupon
CE	Enfants	1 carnet offert pour 10 identiques achetés	1 entrée enfant
	Adultes	1 carnet offert pour 10 identiques achetés	1 entrée adulte

36. Annexe à la délibération DEL-12-2011-28 : Composition de la commission intercommunale des impôts directs : proposition de liste de commissaires

COMMISSAIRES TITULAIRES DOMICILIES SUR LE TERRITOIRE				
1	VION Jacky	La Foye 79140 CERIZAY	Chef d'entreprise	TH – TFB – TFNB – CFE
2	CHATELLIER Jean-Pierre	La Vergnaie 79140 CERIZAY	Exploitant agricole	TH – TFB – TFNB
3	RUAULT Marie-Madeleine	6 allée des 79140 CIRIERES	Retraité	TH – TFB – TFNB
4	REVEAU Anne-Marie	12 rue de Jouannet 79140 COMBRAND	Maire	TH – TFB – TFNB
5	CHAREILLE Serge	1 impasse des rosiers 79380 MONTIGNY	Maire délégué – retraité	TH – TFB – TFNB
6	TALON Jean-Marie	La Coudre 79380 SAINT MARSAULT	Maire délégué - agriculteur	TH – TFB – TFNB
7	HARDY Gérard	18 rue de la Mairie 79700 LOUBLANDE	Retraité	TH – TFB
8	DAVID Jocelyne	La Robière 79700 MOULINS	Retraîtée	TH – TFB – TFNB
9	DRAPEAU Jacques	Sainte Marie 79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE	Exploitant agricole	TH – TFB – TFNB
10	MARTIN Jacques	Le Grand Plessis 79700 RORTHAIS	Exploitant agricole	TH – TFB – TFNB
11	THIBAUDAULT Odile	8 bis rue d'Anjou 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	Auxiliaire vétérinaire	TH – TFB
12	MARCEAU Jean-Joseph	13 impasse des Coteaux 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	Retraité	TH – TFB – TFNB
13	LOISEAU Yves	13 rue des lauriers 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	Retraité	TH – TFB – TFNB
14	BARRAUD Joël	6 Cité de la Valentinière 79700 LA PETITE BOISSIERE	Conseiller commercial	TH – TFB
15	BOURSEAU Maryvonne	Pierre Couverte 79140 LE PIN	Retraîtée	TH – TFB – TFNB
16	GABARD Emile	4 place Jeanne d'Arc 79700 SAINT AMAND SUR SEVRE	Conseiller en fiscalité et gestion financière	TH – TFB – TFNB – CFE
17	LENNE Christian	2 rue de la vallée 79140 SAINT ANDRE SUR SEVRE	Maire	TH – TFB – TFNB
18	CHARRIER Michel	19 rue de la Croix Verte 79700 SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES	Retraité	TH – TFB

COMMISSAIRES TITULAIRES DOMICILIES HORS DU TERRITOIRE				
1	BOUJU Serge	25 rue Saint Julien 49100 ANGERS	Enseignant – chercheur	TFNB
2	LOIZEAU Yannick	44 rue nationale 49740 LA ROMAGNE	Chef d'entreprise	CFE

COMMISSAIRES SUPPLEANTS DOMICILIES SUR LE TERRITOIRE				
1	DUPONT Marcel	La Roche aux Murs 79140 BRETIGNOLLES	Maire	TH
2	MERLET Christophe	18 bis avenue de la gare 79140 CERIZAY	Artisan	TH – TFB – TFNB – CFE
3	SAUZEAU Jean-Yves	1 rue de la Garenne 79140 CERIZAY	Ambulancier	TH – TFB – TFNB – CFE
4	CAILLAUD Alain	La Maison Neuve 79140 COMBRAND	Exploitant agricole	TH – TFB – TFNB – IFER
5	BREMAUD Guy	La Boulérie 79380 SAINT MARSAULT	Retraité	TH – TFB – TFNB
6	MOREAU Daniel	La Jauducière 79380 LA FORET SUR SEVRE	Retraité	TH – TFB – TFNB
7	BOUTIN Annette	10 allée du Bordage 79700 MAULEON	Retraîtée	TH – TFB – TFNB
8	TURPAULT Marie-Hélène	38 rue de la Sauzaie 79700 MOULINS	Retraîtée	TH – TFB – TFNB
9	BROSSARD Michel	Le Prieuré 79700 LA CHAPELLE LARGEAU	Retraité	TH – TFB – TFNB
10	ROY Noël	La Basse Trappe 79700 RORTHAIS	Exploitant agricole	TH – TFB – TFNB – CFE
11	GARNIER Jean-Claude	Le Puy Menantier 79140 MONTRAVERS	Retraité	TH – TFB – TFNB – CFE
12	TALON Bernadette	La Tremblaie 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	Retraîtée	TH – TFB – TFNB
13	GUINEFOLEAU Michèle	Le Grand Doué 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	Retraîtée	TH – TFB – TFNB
14	MENARD Michel	77 avenue Saint Hubert 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	Retraité	TH – TFB – TFNB
15	LHOMMET Philippe	Le Verger 79140 LE PIN	Exploitant agricole	TH – TFB – TFNB
16	GABARD Daniel	Le Poiron 79700 SAINT AMAND SUR SEVRE	Retraité	TH – TFB – TFNB
17	ROUGER Jany	La Falourdière 79380 SAINT JOUIN DE MILLY	Retraité	TH – TFB – TFNB
18	MALINGE Guy-Marie	Le Bousage 79700 SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES	Exploitant agricole	TH – TFB – TFNB

COMMISSAIRES SUPPLEANTS DOMICILIES HORS DU TERRITOIRE				
1	MAUDET Jean-Luc	L'Arbretière 85590 TREIZE-VENTS	Exploitant agricole	TFNB
2	LOISEAU Joseph	2 allée des merlettes 49280 LA SEGUINIERE	Retraité	TFNB